

<http://www.crifrance.com/communiqué/article/appel-a-manifester>



Appel à manifester

- Communiqué -



Date de mise en ligne : samedi 2 novembre 2019

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits réservés

La CRI remercie toutes celles et ceux qui se sont déplacés pour dénoncer le climat actuel. En effet nous avons tous entendu les éditorialistes et politiques criminaliser encore une fois les musulmanes et le foulard, proposer de changer la laïcité, ficher, faire de la délation, y compris sur des enfants, etc

MERCI JULIEN ODOUL ! (élu RN qui a agressé une femme voilée accompagnatrice de sorties scolaires)

Tu as fabriqué des militants.

Quel est le projet derrière ces paroles ? quelles sont les conséquences de telles paroles sur la société ?

DIVERSION : La question du voile n'est jamais tranchée en France, et toujours, régulièrement, elle revient au-devant de la scène, souvent pour cacher l'incapacité des politiques à gérer les vrais problèmes des français, à savoir : économie, emploi, urgence climatique, lobby industrialo militaires, corruption, etc

Diversion électoraliste également, qui cherche à mettre en échec le FN en reprenant ses propres thèses.

DIVISION : Cette question sert également à diviser les français sur la notion d'identité, pour ne pas qu'ils se rassemblent sur les questions sociales. On donne des ultimatums aux citoyens musulmans afin qu'ils prouvent leur allégeance à la république, et on ne le fait pas pour les autres. Demande-t-on aux groupes anarchistes de faire allégeance ?

DERIVE SECURITAIRE : Une dérive sécuritaire et d'apartheid est en cours et vise les musulmans de France.

Cette dérive se sert de la laïcité comme prétexte pour exclure tout simplement les musulmanes principalement des espaces collectifs : collège, lycée, emploi, loisirs, etc

Rares sont les responsables politiques à dénoncer les discours islamophobes et sécuritaires visant les musulmans et les musulmanes.

UN PETIT PEU D'HISTOIRE :

- 1989 : le conseil d'état a tranché en faveur de l'autorisation du foulard au collège et lycée, en accord avec les principes de laïcité. Cet avis a été valable jusqu'en 2003.
- 2004 : loi du 15 mars, la laïcité a changé ?!? mais qui change la laïcité et en fait un outil d'exclusion ?
- Voilà la démonstration de cette islamophobie d'état cette islamophobie d'un système de domination et d'exclusion.
- 2004 - 2019 : premières exclusions des mamans voilées des sorties scolaires. Ce qui est illégale.
- 2010 : loi contre le voile intégrale. Cette loi a été jugée discriminatoire par la cour européenne des droits de l'Homme.
- 2012 : projet de loi contre le foulard des assistantes maternelles du secteur privé. CRI lance une pétition à 100000 signataires
- occupation du siège du PS et la rencontre avec des députés PS et un rapport de force qui a poussé le PS puis Hollande une fois élu à bloquer cette loi qui avait été votée à 94% au Sénat.
- 2012 : circulaire Chatel interdisant aux mamans voilées d'accompagner les sorties scolaires.
- 2014 : formulaire de renseignement sur les pratiques religieuses au conseil régional du Rhône.

Appel à manifester

- 2015 : un tribunal administratif a défini que l'accompagnateur/trice ne peut pas être considéré comme personnel enseignant, mais comme simple public.
- 2015 - 2017 : état d'urgence. 6000 perquisitions abusives.
- 2019 : formulaire de délation à l'université de Cergy, puis retiré sans que personne ne soit sanctionné.
- 2019 : il y a quelques jours, suite à ces polémiques, un agent d'une mairie a appelé au meurtre d'une femme voilée.
- Depuis quelques années et petit à petit, apparition du délit de radicalité : en son nom, des gens perdent leur travail, des familles sont mises sous surveillance, et pire, des enfants sont enlevés à leurs familles. Affaire MSAKNI à Bourgoin Jailleu.
- Criminalisation et condamnation des militants de CRI qui lutte contre l'islamophobie.

Dans toutes ces situations, c'est bien l'Etat et les différents gouvernements gauche et droite confondus qui légifèrent.

Il s'agit donc bien d'un système discrimination et d'exclusion mis en place par l'état, ses institutions, ses lois et les politiques qui les votent.

Et puisque l'instrumentalisation politique existe, alors il est important que les premiers concernés agissent dans le cadre politique :

A un problème politique, une réponse politique x2

Inscrivez-vous avant 2020 dans les bureaux de vote, prenez votre carte de vote.

Pour conclure

La Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie dénonce ces pratiques dangereuses qui créent une fracture dans le pays, dressent les populations les unes contre les autres, et mettent en danger la paix sociale, si ce terme a encore un sens.

Nous rappelons que l'Etat est le garant de la sécurité des citoyens, quels qu'ils soient, et qu'il ne saurait être celui qui exclue ou qui met en danger les habitants de ce pays.

Quand il s'agit de faire taire des imams dans les mosquées, ou des militants sur le terrain, l'état déploie les moyens nécessaires, mais pour les pyromanes des chaînes d'information, il laisse faire !

Que chacun prenne ses responsabilités, l'état en premier lieu.

Merci à tous et restons vigilants.

27/10/2019 Grenoble. **Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie 38**